

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

**N° CP-2021-10-11-2**

**N° applicatif 2555**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

### **Service instructeur**

Service grands projets Nord

### **Service consulté**

## **RESTRUCTURATION DU COLLÈGE LE RIED DE BISCHHEIM PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)**

Résumé : Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a affirmé, en Séance Plénière du 20 mars 2017 (CD/2017/007), du 25 juin 2018 (CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (CD/2018/089) son engagement fort pour construire l'avenir des collégiens bas-rhinois en adoptant une stratégie globale : "Actions Educatives et Collèges". Ce plan prévoit de mener des opérations d'envergure dans certains collèges publics du département (Plan pluriannuel d'Investissement /PPI).

A ce titre, le programme technique détaillé des travaux de restructuration du collège Le Ried de BISCHHEIM a été approuvé en Commission Permanente du 30 septembre 2019 (délibération n° CP/2019/373).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'avant-projet définitif (APD) ainsi que le budget prévisionnel d'un montant de 13 465 000 € TTC.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des bâtiments départementaux, adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin en séance plénière le 25 juin 2018 (délibération n° CD/2018/022), constitue un engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace pour construire l'avenir des jeunes alsaciens. Il prévoit de mener, dans certains collèges publics du Bas-Rhin, des projets de restructuration durable, répondant aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité-incendie, ERP...) et aux attentes fonctionnelles des usagers, tout en proposant des locaux performants sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés.

A ce titre, le périmètre de l'opération de restructuration du collège du Ried à BISCHHEIM et le budget alloué ont été approuvés par la Commission Permanente du 30 septembre 2019 (Délibération n° CP/2019/373 – approbation du programme technique détaillé).

Il est proposé de présenter le résultat des études de conception et plus précisément de l'Avant-Projet Définitif qui découle de cette approbation.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le collège du Ried accueille 659 élèves (hors SEGPA) et prévoit une augmentation significative des effectifs à 710 élèves en 2023.

Le Collège est composé de 5 bâtiments : 2 bâtiments externat comportant toute la partie scolaire et l'administration, un bâtiment atelier dont une partie désaffectée n'est pas concernée par l'opération et les logements datant de 1974 et la demi-pension datant de 2004.

Les bâtiments concernés représentent une SHON d'environ 8860 m<sup>2</sup>. Ces bâtiments ne répondent plus aux réglementations en vigueur et sont vétustes. Le manque d'étanchéité à l'air et de ventilation est à l'origine d'inconforts importants, voire de désordres. Les bâtiments ne sont pas isolés thermiquement, ce qui ne permet pas d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

L'opération doit permettre de restructurer l'ensemble du site, y compris le bâtiment logements et l'atelier de manière à répondre aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie...) et de proposer des locaux performants sur le plan énergétique mais également de remédier à l'ensemble des problèmes fonctionnels (surfaces salles de classe, restructuration des pôles spécialisés, locaux enseignants, infirmerie, absence de foyer élèves).

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Rénovation énergétique de tous les bâtiments ;
- Mise aux normes au regard de l'accessibilité conformément aux normes exigibles dans les établissements recevant du public : ascenseur, cheminements, aménagements intérieurs, etc... ;
- Adaptation aux normes de la sécurité incendie ;
- Restructuration des espaces intérieurs pour répondre au référentiel d'un collège 700 (enjeu carte scolaire sur EMS nord).

Le projet de restructuration proposé comprend les travaux suivants :

- Une restructuration partielle et légère de la zone laverie du restaurant scolaire et l'agrandissement des vestiaires agents femmes ;
- Une restructuration légère du bâtiment atelier pour y créer des vestiaires et des sanitaires pour les agents techniques ;
- La rénovation des salles de bain des logements ;
- Une restructuration lourde des bâtiments externat accueillant les salles de cours, locaux enseignants, l'administration, le CDI, la vie scolaire et l'infirmerie.
- Les mises en conformité réglementaires au titre de la sécurité incendie des ERP ;
- La mise aux normes de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le cadre de l'AdAP ;

Après analyse du dossier d'avant-projet définitif, ce projet est conforme aux attentes techniques, fonctionnelles et budgétaires du Maître d'Ouvrage et des usagers. Il a été présenté à la direction du collège le 23 septembre 2021.

La dimension environnementale fait partie intégrante de ce projet, avec des objectifs de performances énergétiques conformes à la réglementation thermique en vigueur et un objectif de bâtiments passifs à l'issue des travaux de rénovation.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre ARX Architecture (architecte mandataire) pour un montant de 858 876 € TTC ; il a été notifié le 22 avril 2020.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 pour une livraison en 2024.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 9 013 000 € HT (valeur juillet 2021).

Le coût global prévisionnel de l'opération incluant les études de conception, les diagnostics, les prestations intellectuelles, et frais annexes, s'élève à 11 220 833 € HT soit 13 465 000 € TTC. Les coûts de mise en place de locaux modulaires pendant les travaux afin de maintenir l'établissement en fonctionnement sont inclus dans l'enveloppe.

Cette dépense est inscrite au budget de la manière suivante :

| <b>Identifiant de l'AP</b> | <b>Libellé de l'AP</b>          | <b>Montant de l'AP</b> |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------|
| COLLEGE002<br>2019/9       | COLLEGE DE<br>BISCHHEIM LE RIED | 12 480 000 €           |

Je vous propose donc :

- D'autoriser le lancement des travaux de restructuration du collège le Ried à Bischheim ;
- D'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège le Ried à Bischheim (dont la synthèse est jointe en annexe) ;
- D'approuver le nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant de 9 013 000 € HT (valeur juillet 2021) ;
- D'approuver le nouveau coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 13 465 000 € TTC. Les crédits seront prélevés sur l'opération P199O002, sous réserve du vote des crédits complémentaires de l'AP au budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY